



Aerenzdallgemeng

## **Adaptations du règlement communal sur les nuits blanches**

(publication en vertu de l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988)

Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 13 décembre 2024 le conseil communal a modifié le règlement communal du 29 décembre 2011 sur les nuits blanches.

Le texte du règlement est à la disposition du public à la maison communale à Medernach, où il peut être consulté et/ou en être pris copie sans déplacement pendant les heures d'ouverture de la mairie. Il peut être consulté de même sur le site [www.aerenzdall.lu](http://www.aerenzdall.lu).

Le règlement publié par voie d'affiches dans la commune en date du 7 février 2025 entre en vigueur trois jours après cette publication.

Medernach, le 7 février 2025,



Le collège échevinal,  
Bob Bintz, bourgmestre,  
Daniel Baltes et Jean-Pierre Schmit, échevins

AVIS AU PUBLIC



Administration communale  
de la Vallée de l'Ernz  
18, rue de Larochette  
L-7661 Medernach



Tél. : 83 73 02-1  
Fax : 87 96 65



secretariat@aerenzdall.lu  
[www.aerenzdall.lu](http://www.aerenzdall.lu)